



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 15 novembre 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire  
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1  
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2  
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5  
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2019
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2020
  - 6.2 Nomination de membres – Comité consultatif d'urbanisme
  - 6.3 Dépôt des états comparatifs
  - 6.4 Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel – Remerciements et libération
  - 6.5 Emprunt par billet – Adjudication d'une émission de billet
  - 6.6 Emprunt par billet – Résolution de concordance et de courte échéance
  - 6.7 Autorisation de signature – Demande d'aide financière au Fonds de développement Tourisme Laurentides 2019-2020 (FDTL)
  - 6.8 Autorisation de signature – Programme de soutien à la démarche MADA
  - 6.9 Adoption – Règlement numéro SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre



6.10 Adoption du plan de sécurité civile

6.11 Retrait de financement – Anneaux de glace

7 Urbanisme

7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 213, 15, avenue de Chantilly – Implantation d'un cabanon existant

8 Travaux publics

8.1 Embauche d'un salarié temporaire

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

9.1 Aucun sujet à traiter

10 Correspondance

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2019-11-122

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2019-11-123

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 octobre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2019-11-124

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 28 octobre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-125

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 15 novembre 2019 au montant de 252 466.33 \$ dont :

- 143 943.44 \$ sont des comptes payés;
- 108 522.89 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2020**

**CONSIDÉRANT** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2019-11-126



**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2020, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

17 janvier 2020	–	17 h 00	17 juillet 2020	–	17 h 00
21 février 2020	–	17 h 00	21 août 2020	–	17 h 00
20 mars 2020	–	17 h 00	18 septembre 2020	–	17 h 00
17 avril 2020	–	17 h 00	16 octobre 2020	–	17 h 00
15 mai 2020	–	17 h 00	20 novembre 2020	–	17 h 00
19 juin 2020	–	17 h 00	18 décembre 2020	–	17 h 00

**DONNE** avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-127

6.2 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Rémi Beaudry à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans;

**NOMME** les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans :

- Madame Christine Corriveau, Conseillère;
- Monsieur Pierre Lussier, Conseiller;
- Monsieur Steven Finiffter;
- Madame Guylaine Gosselin;
- Monsieur Bruce Munro;
- Monsieur Gaston Pelletier;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, deux états comparatifs, à savoir :

- Comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre pour les années 2018 et 2019;
- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2019.



2019-11-128

6.4 **ACCEPTATION D'UN DON FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL –  
REMERCIEMENTS ET LIBÉRATION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté, le 21 juin 2019, la résolution numéro 2019-06-064 par laquelle le Conseil acceptait un don de Monsieur Michel Morin en ne concédant aucun avantage monétaire ou autre;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'aménagement offerts ont été réalisés au mois de juillet 2019;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**CONFIRME** qu'aucun dommage n'est survenu pendant la réalisation des travaux reliés au don;

**LIBÈRE** Monsieur Michel Morin de toute responsabilité relative au don consenti à la Ville d'Estérel;

**REMERCIE** sincèrement Monsieur Michel Morin pour son don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-129

6.5 **EMPRUNT PAR BILLET – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE  
BILLET**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 novembre 2019, au montant de 1 086 200 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

54 300 \$	2,15000 %	2020
56 000 \$	2,20000 %	2021
57 500 \$	2,25000 %	2022
59 400 \$	2,30000 %	2023
859 000 \$	2,40000 %	2024
Prix : 98,67300		Coût réel : 2,69924 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT

54 300 \$	2,70000 %	2020
56 000 \$	2,70000 %	2021
57 500 \$	2,70000 %	2022
59 400 \$	2,70000 %	2023
859 000 \$	2,70000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,70000 %





3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

54 300 \$	2,74000 %	2020
56 000 \$	2,74000 %	2021
57 500 \$	2,74000 %	2022
59 400 \$	2,74000 %	2023
859 000 \$	2,74000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,74000 %

**CONSIDÉRANT** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Ville d'Estérel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 novembre 2019 au montant de 1 086 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-526, 2013-622, 2013-623 et 2019-679. Ces billets sont émis au prix de 98,67300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-130

6.6

**EMPRUNT PAR BILLET – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Estérel souhaite emprunter par billets un montant total de 1 086 200 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2008-526	45 700 \$
2013-622	239 800 \$
2013-623	52 800 \$
2019-679	747 900 \$

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ., c. D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-526, 2013-622 et 2019-679, la Ville d'Estérel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;



**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 21 novembre 2019;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le Maire et la Trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	54 300 \$
2021	56 000 \$
2022	57 500 \$
2023	59 400 \$
2024	61 400 \$ (à payer en 2024)
2024	797 600 \$ (à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-526, 2013-622 et 2019-679 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-131

6.7 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISME LAURENTIDES 2019-2020 (FDTL)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement Tourisme Laurentides 2019-2020 (FDTL);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le directeur général ou la trésorière à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement Tourisme Laurentides 2019-2020 (FDTL) ainsi que toute modification à ladite demande;

**S'ENGAGE** à payer sa part des coûts admissibles du projet;

**AUTORISE** le directeur général ou la trésorière à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2019-11-132

6.8 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA**

**CONSIDÉRANT** que le Secrétariat aux Aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) qui vise à :

- adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités et MRC du Québec;
- mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif;

**CONSIDÉRANT** que ce programme se décline en 2 volets, soit :

- Volet 1 : soutien à la réalisation et la révision de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;
- Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Pays-d'en-Haut et la Ville d'Estérel réalisent une démarche collective de révision de la politique MADA et celle des familles, incluant des plans d'action respectifs, lesquels seront adoptés et rendus publics en décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Pays-d'en-Haut et la Ville d'Estérel reconnaissent le besoin de soutien d'une ressource dédiée à la coordination, la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions (municipaux et MRC), afin d'assurer l'atteinte des résultats pour les actions intergénérationnelles et en faveur des aînés issues de la future politique;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** la MRC des Pays-d'en-Haut à présenter, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, une demande de soutien à la mise en œuvre des plans d'actions en faveur des aînés (volet 2), et ce, pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-133

6.9 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-2019 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 16 août 2019;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement numéro SQ-2019 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 16 août 2019 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;





**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification importante n'a été apportée suite à l'adoption du projet de règlement;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-134

6.10 **ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** que le Service de Sécurité Incendie ainsi que le Comité directeur de sécurité civile est responsable du territoire complet de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel et qu'un seul plan de sécurité civile a été réalisé, celui-ci devant être adopté tant par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson que par la Ville d'Estérel;

**CONSIDÉRANT** que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le plan de sécurité civile mis à jour le 12 novembre 2019 préparé par le Service de Sécurité Incendie et Civile de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;

**NOMME** Monsieur Pierre Tessier comme personne responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;



**ABROGE** tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-135

6.11 **RETRAIT DE FINANCEMENT – ANNEAUX DE GLACE**

**CONSIDÉRANT** que l'Agglomération de Sainte-Marguerite—Estérel (« Agglomération ») est formée par les territoires de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (« Sainte-Marguerite ») et de la Ville d'Estérel (« Estérel »);

**CONSIDÉRANT** que le 9 novembre 2005, le gouvernement du Québec a adopté le Décret 1065-2005 (« Décret ») visant à compléter les règles prescrites par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, relatives à l'exercice des compétences d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** que le Décret détermine que l'anneau de glace du lac Masson et du lac Dupuis est d'intérêt collectif;

**CONSIDÉRANT** que pendant de nombreuses années, Sainte-Marguerite, la ville centre, aménageait chaque hiver un anneau de glace sur le lac Masson, lequel est situé en partie à Estérel et en partie à Sainte-Marguerite, qui s'étendait jusqu'au lac Dupuis qui se trouve entièrement dans les limites d'Estérel;

**CONSIDÉRANT** que l'hiver dernier la ville centre a choisi d'aménager deux anneaux de glace, un sur le lac Masson, entièrement dans les limites territoriales de Sainte-Marguerite ainsi qu'un second beaucoup plus petit dans les limites territoriales d'Estérel;

**CONSIDÉRANT** que, depuis plusieurs années déjà, les citoyens de l'agglomération n'ont plus aucun accès à l'anneau de glace via le lac Dupuis;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-04-042 adoptée par ce Conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**AVISE** l'Agglomération qu'Estérel retire le financement des anneaux de glace pour la saison d'hiver 2019-2020 vu les coûts élevés pour ce service et la faible fréquentation par les citoyens de la Ville d'Estérel;

**EXIGE** de l'Agglomération qu'elle retire, conformément à la loi, cet équipement de la liste des équipements collectifs vu la perte du statut d'équipement collectif des anneaux de glace et ce dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2019-11-136

7. **URBANISME**

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 213, 15, AVENUE DE CHANTILLY – IMPLANTATION D'UN CABANON EXISTANT**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 213, soit le 15, avenue de Chantilly;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet de régulariser l'implantation d'un cabanon existant situé à 4.88 mètres de la ligne latérale gauche, alors qu'une marge de 6 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 1.12 mètre dans cette marge;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-1103, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-0006 pour régulariser l'implantation d'un cabanon existant telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville ([www.villedesterel.com](http://www.villedesterel.com)) en date du 30 octobre 2019 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire n'est reçu;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ACCORDE** la dérogation mineure demandée numéro 2019-0006 pour régulariser l'implantation d'un cabanon existant telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur temporaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Henri Grenier pour combler ce poste;

2019-11-137



**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**EMBAUCHE** Monsieur Henri Grenier à titre de salarié temporaire au poste de chauffeur-opérateur, échelon 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**


2019-11-138

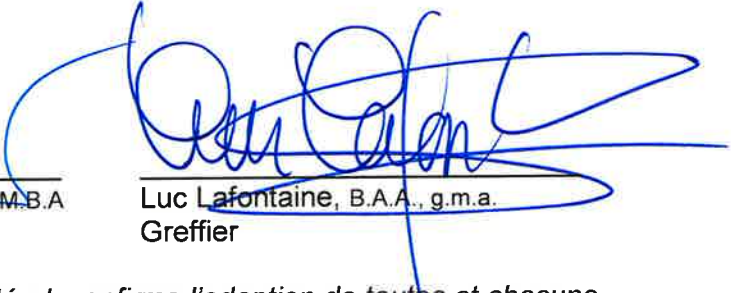
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 27, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

  
Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.  
Maire

  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*

**Liste des comptes payés  
Au 15 novembre 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Guy Bélair	21-10-2019	9991	2 849.59 \$
Guylaine Desrochers et Michel Lanciault	21-10-2019	9992	422.91 \$
Fiducie Résidence 262	21-10-2019	9993	2 667.20 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	21-10-2019	9995	13 614.81 \$
Corporation des Fleurons du Québec	21-10-2019	9996	919.80 \$
Électrimat	21-10-2019	9997	968.11 \$
Eugène Francoeur	21-10-2019	9998	1 121.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	21-10-2019	9999	4 112.43 \$
Juteur Ruel Inc.	21-10-2019	10000	141.84 \$
Petite Caisse	21-10-2019	10001	860.25 \$
Ginette Reid	21-10-2019	10002	225.00 \$
Sani-Nord	21-10-2019	10003	710.00 \$
Philippe Marsan	31-10-2019	10005	500.00 \$
Larry Rinzler	31-10-2019	10006	10 000.00 \$
Chandonnet Soudure Internationale Inc.	31-10-2019	10007	35 099.20 \$
Réjean Charron	31-10-2019	10008	90.00 \$
José Dauba	31-10-2019	10009	140.00 \$
Dicom Express	31-10-2019	10010	23.01 \$
Électrimat	31-10-2019	10011	108.46 \$
Esthétique MAG	31-10-2019	10012	15.00 \$
Foucault Scellant	31-10-2019	10013	15 000.00 \$
François Leblanc, huissier de justice	31-10-2019	10014	233.47 \$
Jacques Gérin-Lajoie	31-10-2019	10015	4 828.96 \$
Les Blocs de Ciments Mirabel Inc.	31-10-2019	10016	2 072.27 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	31-10-2019	10017	2 021.00 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	31-10-2019	10018	402.41 \$
Revenu Québec	31-10-2019	10019	812.73 \$
Trophées & Gravures Expert	31-10-2019	10020	234.37 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	31-10-2019	10021	307.07 \$
Bell Canada	31-10-2019	Internet	2.04 \$
Bell Canada	31-10-2019	Internet	82.14 \$
Bell Canada	31-10-2019	Internet	535.07 \$
Hydro-Québec	31-10-2019	Internet	356.74 \$
Premier Tech Environnement	31-10-2019	Internet	126.47 \$
Premier Tech Environnement	31-10-2019	Internet	126.47 \$
Ultramar Ltée	31-10-2019	Internet	755.67 \$
Ultramar Ltée	31-10-2019	Internet	328.83 \$
Bell Canada	31-10-2019	Internet	30.45 \$
Bell Canada	31-10-2019	Internet	535.07 \$
Bell Canada	31-10-2019	Internet	500.14 \$
Le Service de la perception retraite Québec	31-10-2019	Internet	1 727.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-10-2019	Internet	4 831.21 \$
Hydro-Québec	31-10-2019	Internet	33.34 \$
Hydro-Québec	31-10-2019	Internet	191.33 \$
Hydro-Québec	31-10-2019	Internet	29.29 \$
Hydro-Québec	31-10-2019	Internet	47.28 \$
Hydro-Québec	31-10-2019	Internet	983.89 \$
Hydro-Québec	31-10-2019	Internet	167.37 \$
Bell Mobilité	31-10-2019	Internet	404.75 \$
Mastercard Banque Nationale	31-10-2019	Internet	1 695.01 \$
Revenu Québec	31-10-2019	Internet	401.37 \$
Revenu Canada	31-10-2019	Internet	2 371.25 \$
Revenu Canada	31-10-2019	Internet	5 481.15 \$
Revenu Québec	31-10-2019	Internet	19 782.94 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-10-2019	Internet	609.03 \$
Ultramar Ltée	31-10-2019	Internet	459.20 \$
Ultramar Ltée	31-10-2019	Internet	847.37 \$
<b>Total payé</b>			<b>143 943.44 \$</b>

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau, trésorière



**Liste des comptes à payer  
Au 15 novembre 2019**



<b>Nom du Fournisseur</b>	<b>Date du chèque</b>	<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>
Jacques Gérin-Lajoie	08-11-2019	10022	2 414.48 \$
Jacques Gérin-Lajoie	15-11-2019	10023	2 414.48 \$
Ian Turner et Maria Adelina Rocha	15-11-2019	10026	500.00 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	15-11-2019	10027	1 630.74 \$
Artimon Consultants	15-11-2019	10028	2 391.48 \$
ADMQ	15-11-2019	10029	363.32 \$
Groupe BJG	15-11-2019	10030	2 254.06 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	15-11-2019	10031	1 223.20 \$
Bruno Labelle	15-11-2019	10032	448.40 \$
CBM Informatique	15-11-2019	10033	1 897.18 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	15-11-2019	10034	131.07 \$
Réjean Charron	15-11-2019	10035	150.00 \$
Compass Minerals Canada-Québec	15-11-2019	10036	11 916.17 \$
Construction Monco Inc.	15-11-2019	10037	35 609.29 \$
Conteneur Recycle Inc.	15-11-2019	10038	1 180.79 \$
Daniel Deslauriers (Rédacteur)	15-11-2019	10039	300.00 \$
DHC, Avocats	15-11-2019	10040	171.77 \$
Distribution EauMax Enr.	15-11-2019	10041	275.00 \$
Équipe Laurence	15-11-2019	10042	3 276.79 \$
Équipement Robert Légaré Ltée	15-11-2019	10043	4 728.24 \$
Sheila Eskenazi (Traductrice)	15-11-2019	10044	282.00 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	15-11-2019	10045	196.61 \$
Fournitures de Bureau Denis	15-11-2019	10046	758.10 \$
Groupe Gagnon	15-11-2019	10047	51.74 \$
Groupe Hémisphères Inc.	15-11-2019	10048	1 092.26 \$
Lafarge Canada Inc.	15-11-2019	10049	1 217.11 \$
Julie Leclerc (Montage bulletin)	15-11-2019	10050	288.75 \$
Centre de Location GM Inc.	15-11-2019	10051	1 437.46 \$
Machineries Forget	15-11-2019	10052	4 789.92 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	15-11-2019	10053	1 160.65 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	15-11-2019	10054	102.32 \$
Nortrax Québec Inc.	15-11-2019	10055	8 888.97 \$
Photocopies Sainte-Adèle	15-11-2019	10056	88.82 \$
Sani-Dépôt	15-11-2019	10057	119.84 \$
J. Riopel et Fils Inc.	15-11-2019	10058	80.47 \$
Stéphane Gendron, Architecte Inc.	15-11-2019	10059	6 875.51 \$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	15-11-2019	10061	830.00 \$
Service de Café Van Houtte Inc.	15-11-2019	10062	120.67 \$
Ville de Sainte-Adèle	15-11-2019	10063	554.57 \$
Yvon Marinier Inc.	15-11-2019	10064	4 426.54 \$
Luc Lafontaine	15-11-2019	10065	435.86 \$
Subaru Ste-Agathe	15-11-2019	10066	1 448.26 \$
<b>Total à payer</b>			<b>108 522.89 \$</b>

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau, trésorière